



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE
L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

**Projet de Gestion des Écosystèmes Périphériques au Parc National de Nouabalé-
Ndoki**

**Rapport Technique sur le thème de la création et de la gestion des
Comités de Gestion des Ressources Naturelles**

pour

l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux



ITTO
Rapport Technique

Intitulé du projet ou de l'avant-projet OIBT : Gestion et Préservation de la Biodiversité dans une Concession Forestière Adjacente à Une Zone de Protection Intégrale (Parc National de Nouabalé Ndoki) Nord Congo (Phase II)

Auteur : Paul-Yves Nganga, chef de volet recherche et suivi socio-économique

Numéro du projet : PD 310/04 Rev. 2 (F)

Gouvernement hôte : République du Congo

Agence d'Exécution : Wildlife Conservation Society

Coordonnateur:

- Jean Claude DENGUI

Date de lancement du Projet : Juillet 2007

Durée du projet : 44 mois

1. Introduction

Dans la zone périphérique du Parc National Nouabalé-Ndoki, le développement des activités de l'exploitation forestière, a favorisé une explosion démographique qui a pour conséquence une augmentation de la demande en protéines animales et affaiblit le système traditionnel de gestion de la faune. Les immigrants n'ont pas les mêmes intentions de contrôler leur consommation de la viande de brousse que la population autochtone car ils sont dans la zone pour des raisons économiques. Pendant plusieurs années, les peuples de forêt ont été concurrencés par d'autres usages. Bien que pendant cette période les populations locales fut informés de l'importance de la conservation de la gestion rationnelle des ressources naturelles, leur implication n'était pas effective. Avec l'intégration du plan de gestion de la faune dans les plans d'aménagement, différentes étapes ont été définies dont l'une serait l'implication des communautés locales. C'est ainsi que PROGEPP dans le but de faciliter leur participation à la prise des décisions, a facilité l'organisation des communautés locales en structure de gestion des ressources naturelles (CGRN). Ces comités offrent aussi une occasion pour échanger les informations dans les communautés locales et impliquer les membres de la communauté dans l'élaboration des règles de gestion des zones de chasse et de régulation du niveau de prélèvement des gibiers.

2. Méthode appliquée

Conformément à la méthodologie de facilitation d'un processus de gestion participative, PROGEPP a poursuivi la création des Comités de Gestion des Ressources Naturelles (CGRN) commencé en 2006. L'objectif premier était d'impliquer les communautés à la prise des décisions concernant la gestion de la faune (rotations des zones de chasse respect du niveau de prélèvement, contrôle des étrangers dans les zones de chasse. Les comités de gestion sont généralement les organisations communautaires bénévoles dans un but d'impliquer les communautés à travers la participation dans une action commune. PROGEPP a facilité la création de comités de gestion des ressources à travers une méthodologie en trois étapes: (1) la préparation de partenariats, (2) la négociation des organisations de gestion, et (3) la mise en œuvre et le suivi (UICN 2005).

1. Préparation des partenariats

Cette phase a consisté à informer les élites de la circonscription de l'existence d'un processus dans sa circonscription. Cette approche donne de la crédibilité au processus en cours et aux comités de gestion à établir avec l'appui et soutien de ses personnalités.

Ce partenariat nécessite:

- Adresser une correspondance au député de la circonscription pour l'informer de ce qui va se passer dans sa circonscription.
- Rencontrer le préfet et le sous-préfet du département pour leur notifier le processus de mise en place des comités.
- Adresser une correspondance à chaque comités de village impliqués dans cette stratégie.
- Planifier des visites dans les villages pour discuter de la création des comités.

- Identifier les personnes ressources au sein de chaque communauté.
- Organiser des élections démographiques par voie de votes des membres des comités

2. Négociation des structures de gestion

Les communautés locales sont composées principalement de deux groupes ethniques: les Bantous et les Mbendzélés. Les deux groupes sont intégrés dans les comités de gestion des ressources naturelles afin qu'ils soient représentés de manière équitable et pour renforcer la confiance sociale entre les groupes ethniques.

Cette étape a consisté à consulter, organiser et former les membres de la communauté afin de susciter une vision commune de gestion de la faune. Les communautés de chaque village ont élus les membres des comités. Ainsi les comités se sont construits de la manière suivante

Bureau exécutif : un président du comité, un vice-président, un secrétaire général, et un trésorier.

Le commissariat aux comptes: un président, un vice président et un secrétaire..

Après le choix des membres du comité, PROGEPP a organisé des ateliers de renforcement des capacités pour une meilleure gestion des ressources naturelle, les comités de gestion et le règlement intérieur régissant ses structures sont discutés avec les communautés de base

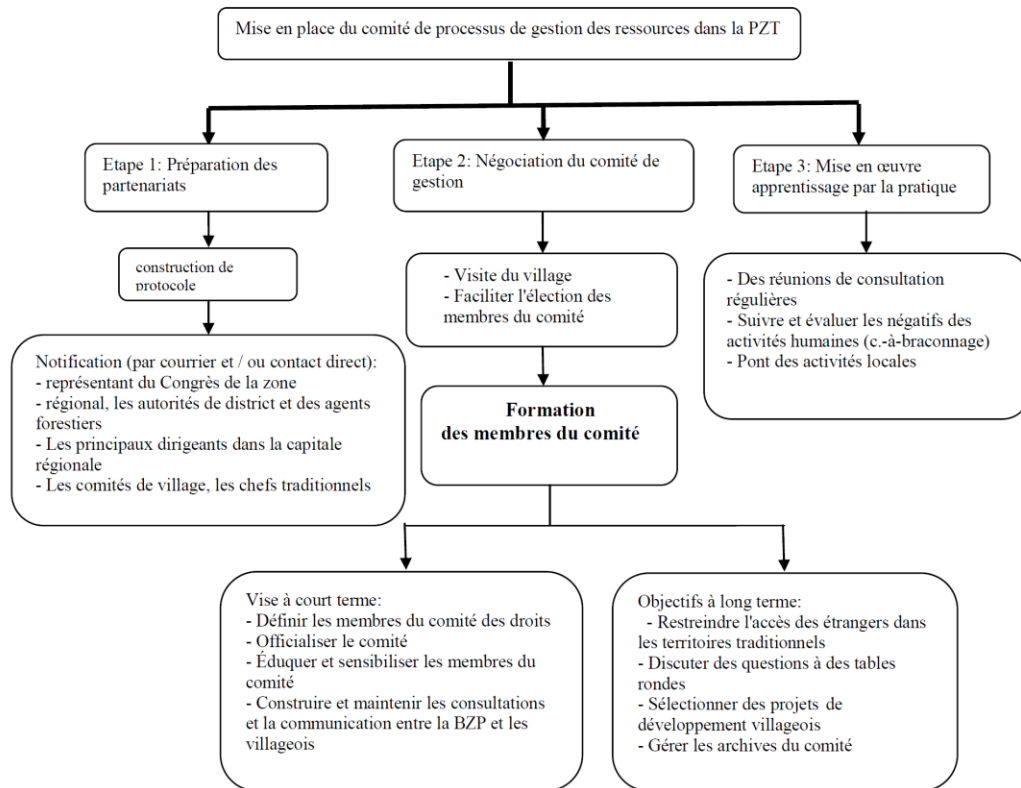
3. Mécanisme de suivi et évaluation

Cette étape consiste à organiser des réunions de communication sociale à intervalles de temps réguliers notamment une fois tous les deux mois pour faire le suivi et l'évaluation de l'évolution du processus.

Le suivi des zones s'est fait:

- Par sondage écologique et des missions de protection
- Par la communauté elle-même
- Par les chasseurs lors de la chasse contrôlée

Schématiquement, la mise en œuvre des comités de gestion se présente comme suite :



NB : le statut légal des CGRN est explicite dans les annexes 2a et 2b.

3. Présentation des données

La périphérie du Parc National Nouabalé-Ndoki compte actuellement 11 comités de gestion des ressources naturelles (CGRN) installés dans 9 villages. La mise en place a commencé en 2006 dans l'es UFA Kabo et Pokola pour les CGRN mixtes et s'est poursuivi en 2008 avec les CGRN semi nomades dans les UFA (Kabo, Pokola et Loundoungou-Toukoulaka).

Pour tous ces CGRN (mixte et semi nomades), les textes juridiques (statut et règlement intérieur) ont été rédigés et adoptés entre mars et avril 2009. La composition des bureaux et les dates d'adoption des textes juridiques sont en annexe

Aussi, pour rendre ces comités de gestion de ressources naturelles plus opérationnels, des missions de suivi et de renforcement des capacités ont été organisées à Ikelemba, Djaka, Mobangui, Bangui Motaba, Matali-Molembé et Ngangassa. Au cours de ces missions, les membres des bureaux inactifs et commissariat aux comptes ont été restructurés à Ngangassa et Ikelemba. Suite aux défaillances constatées sur le fonctionnement de certains CGRN, des rappels sur le but des CGRN, le rôle de chaque membre, le statut des grands mammifères et leur importance ont été faits. Aussi un programme de travail orientant l'action des CGRN et leur réglementation a été mis sur pied dans chaque localité. A l'heure actuel, ceux installés dans le département de la Sangha sont en cours de légalisation et ceux dans le département de la Likouala en attente de l'être aussi.

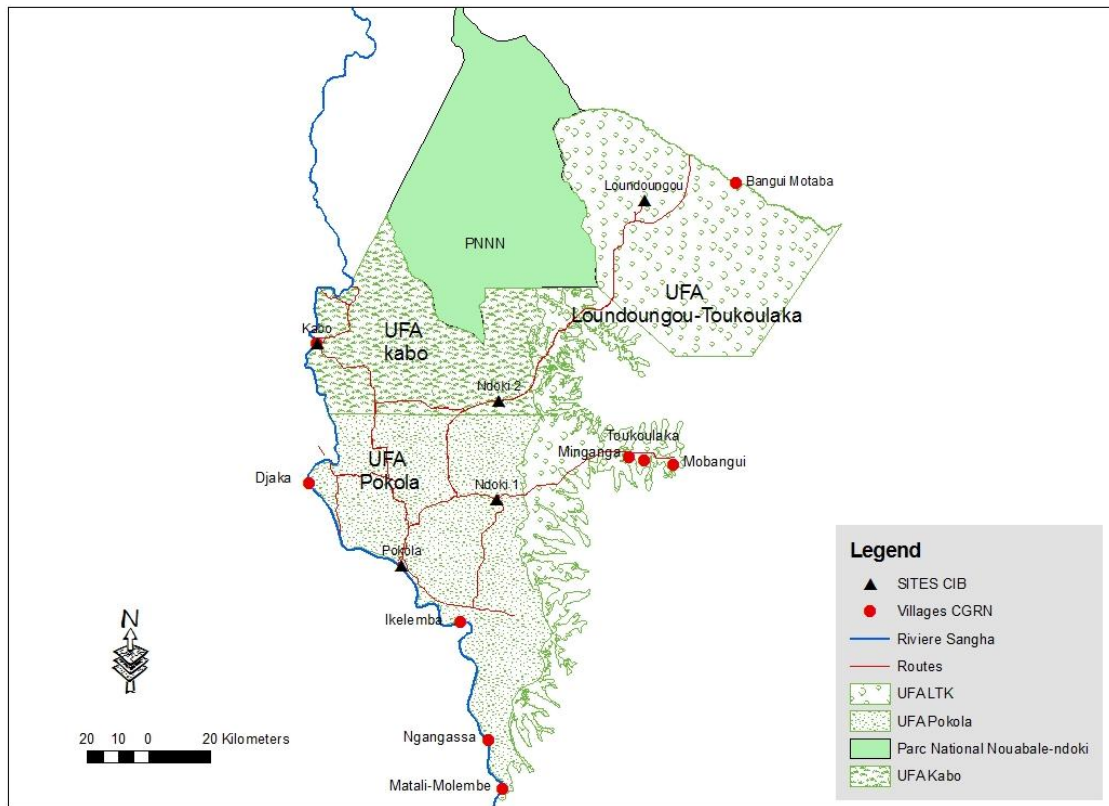


Figure 1 répartition spatiale des CGRN en périphérie de Parc National Nouabalé-Ndoki

4. Conclusion

La gestion rationnelle des ressources naturelles ne peut être effective que si tous les acteurs y compris les populations locales sont impliqués. Les communautés locales, organisées en Comités de Gestion des Ressources Naturelles, seront des instruments de cogestion capable de participer à la prise des décisions sur la gestion des produits forestiers. Ils s'appuieront sur les acquis du projet (plan de zonage et les principes de gestion et autres).

La mise en place des structures de gestion à étendue locale bien qu'étant une étape franchie, nécessite des efforts supplémentaires en terme de formation pour les rendre opérationnelle. L'adhésion de toutes les couches de la communauté est prioritaire et chacun doit se sentir concernés à travers les rencontres et les explications de l'agence de facilitation qui est PROGEPP.

5. Recommandations

Afin de maintenir les CGRN en place et d'augmenter leur efficacité, les missions de suivi et de renforcement des capacités doivent être poursuivies. Lorsque cela s'avère nécessaire, des remaniements doivent être mis en œuvre afin d'assurer une dynamique permanente au sein du comité ;

A l'heure actuelle, les CGRN sont en voie de légalisation pour les premiers dossiers déposés auprès de la préfecture de Ouesso pour ceux installés dans le département de la Sangha. Dans un avenir proche, le même procédé sera mis en œuvre pour les CGRN de la préfecture d'Impfondo dans le département de la Likouala. Une fois ces documents acquis, des missions de restitution seront organisées dans les CGRN des villages concernés.

Dans un moyen terme, il sera important de lancer la mise en place de CGRN additionnels afin d'impliquer une plus large proportion des habitants de la zone périphérique ;

Des sessions de formation et sensibilisation-éducatives devront être menées régulièrement et sur le long terme dans chaque CGRN existant afin d'accroître les capacités des différents membres.

7. Implications pratiques

Une fois opérationnel, les comités de gestion des ressources naturelles pourront participer à la cogestion des ressources naturelles en :

- Assurant la collaboration avec les ONG qui répondent aux besoins multiformes des communautés et aux efforts de conservation ;
- Régulant l'utilisation des terroirs à des fins de subsistance ;
- Contrôlant les populations exogènes impliquées dans l'exploitation de rente (Chasse, cueillette, pêche, etc.) ;
- Informant le partenaire chargé de l'exécution et/ou de la mise en œuvre du système de gestion, de la pénétration clandestine des populations allochtones dans les zones de chasse de chaque village ;
- Développant des plans d'action et de gestion propres à chaque communauté avec des indications précises sur les taux de prélèvement recommandés pour chaque type de produit ;
- Suivant les impacts de ces prélèvements et s'assurant que ceux-ci se font dans les limites prescrites ;
- Assurant qu'à long terme le processus peut être soutenu et se poursuivre même en l'absence de l'apport extérieur (WCS/PROGEPP, CIB, L'Etat, etc.) ;
- Servant comme centre villageois d'informations communautaires ;
- Servant comme mécanisme de résolution des conflits d'usage entre individu

Personnel technique et scientifique ayant collaboré au rapport:

- Paul-Yves Nganga, chef de volet recherche et suivi socio-économique

Nom complet et adresse de l'institution : Wildlife Conservation Society en coopération avec Le Ministère du Développement Durable, de l'Economie Forestière et de l'Environnement

B.P. 14537

Satellite Phone: 00242057039057

Email: tomowcs@gmail.com

Lieu et date : Kabo, République du Congo, 31août 2011

ANNEXE 1

Bureaux des 10 comités de gestion des ressources naturelles

<p>1/ Bangui-Motaba(mixte). 04 Avril 2009 <u>Bureau exécutif :</u> Président _ AGOUMOU Leon Vice-président_ MBIAKO Gilbert Secrétaire général_ NZANGUE Gustave Trésorier_ DOKOTEKE Blandine <u>Commissariat aux comptes :</u> Président_ NGOLONGO Marie Vice-président_ EBENDE Daniel Secrétaire_ BOLAKA Yves</p>	<p>2/ Djaka (semi nomades)24 Mars 2009 <u>Bureau exécutif :</u> Président _ MOTABITABI Gaston Vice-président_ MOUSSOUNGOU Armel Secrétaire général_ MINDENGO Jeanne Trésorier_ NGALA Colette <u>Commissariat aux comptes :</u> Président_ YASSI Jacqueline Vice-président_ KOSSO Jeanne Secrétaire_ MOKIANBOKI Colette</p>
<p>3/ Ikelemba(semi nomades) 9 Mars 2009 <u>Bureau exécutif :</u> Président _ MABESSOU Gabriel Vice-président_ BASSINOUMOU Pierre Secrétaire général_ MBOUSSOUBOUSSO Alain Trésorier _ KONGA Marianne <u>Commissariat aux comptes :</u> Président_ VANDI BOBO Mohammed Vice-president_ MOBIDAMBELOU Blaise Secrétaire_ NGOUNA Helene</p>	<p>4/ Kabo (mixte) 27 avril 2009 <u>Bureau exécutif :</u> Président _ BEDINA Patrice Vice-président_ BOKAKE Secrétaire général_ KOBO Alain Trésorier_ KOB THIZO Félicité <u>Commissariat aux comptes :</u> Président_ POLLO Jean Louis Vice-président_ FONDJO Karino Secrétaire_ WONGOM Joseph</p>
<p>5/ Matali-Molembe(mixte) 03 Mars 2009 <u>Bureau exécutif :</u> Président _ ATONGUI Barnabé Vice-président_ DJABOULA Etienne Secrétaire général_ SAMA Joseph Trésorier_ MOTOMBISSA Mélanie <u>Commissariat aux comptes :</u> Président_ NDINGA Cyriaque Vice-président_ MOKOUBOUA MOYEYE Secrétaire_ IKONGO Martial</p>	<p>6/ Minganga (mixte)24 Mars 2009 <u>Bureau exécutif :</u> Président _ BITANGA Romanick Vice-président_ KAMO casimir Secrétaire général_ NDAMBO Alain Trésorier_ MOMBANDZA Flore <u>Commissariat aux comptes :</u> Président_ IKOMBA Philips Vice-président_ MOKOSSA Lucien Secrétaire_ NDOLO Clémentine</p>

<p>7/ Ngangassa (mixte) 06 Mars 2009</p> <p><u>Bureau exécutif :</u> Président _ ONDZE Arsène Vice-président_ MOUANDZA Jean Marie Secrétaire général_ BOBELE Rock Trésorier_ CELA Tatiana</p> <p><u>Commissariat aux comptes :</u> Président_ MBOMO Thérèse Vice-président_ BOBOUTE Patricia Secrétaire_ MAMBOUKOU Pauline</p>	<p>8/ Toukoulaka(mixte) 18 Mars 2011</p> <p><u>Bureau exécutif :</u> Président _ BOKOUANGA Anicet Vice-président_ DITO Gaston Secrétaire général_ NDONGAMINO Simon Trésorier_ BOKOUANGA Vani Edith</p> <p><u>Commissariat aux comptes :</u> Président_ EDADA Alfred Vice-président_ EMANDO Rufin Secrétaire_ DZENGUO Marcellin</p>
<p>Mobangui (semi nomades) 10 Avril 2009</p> <p>Président MOKAGNA Patrice Vice président BOZOUMBOU Philippe Secrétaire général MANGUETA Victor Trésorière MANIEKA Suzanne Commissariat aux Comptes Président IMENDI Angèle Vice président NDINANO Jacque2 Secrétaire NIAMBE Isidore</p>	<p>Ikelemba (mixte) 9 mars2009</p> <p>Président MABESSOU Gabriel Vice président BASSINOUMA Pierre Secrétaire général MBOUSSOMBOUSSO Alain Trésorière KONGA Mariane Commissariat aux comptes : Président VANDI BOBO Mohamed seynclair Vice président MONDAMBELOU Blaise Secrétaire NGOUNA Helene</p>